



ASSURANCE HABITATION CONNECTÉE **Assur&Detect**

**Un dispositif de sécurité et d'assurance clé en main pour
un habitat serein et plus économe**

Avec Assur&Detect, vous bénéficiez d'une offre globale de services intégrant un dispositif de sécurité des risques et une assurance complète pour votre domicile qui protège vos biens tout en favorisant l'économie circulaire.



Pourquoi ce contrat est-il fait pour vous ?

Parce que mieux vous protéger des risques est aussi important pour nous que de bien vous assurer, l'offre Assur&Detect comprend :

- **Des garanties couvrantes⁽¹⁾**

- Votre domicile est protégé contre les risques de vol, incendie, dégâts des eaux.
Vos proches et vos biens sont protégés grâce au dispositif de sécurité. Des capteurs contre le vol, l'incendie et les dégâts des eaux sont reliés à notre centre de télésurveillance afin de pouvoir réagir immédiatement en cas d'anomalie, que vous soyez ou non présent chez vous ! Et en cas de vol ou d'incendie, votre franchise ne sera pas appliquée.
- Votre logement et son contenu sont couverts en cas de sinistre.

- **Une offre sur-mesure**

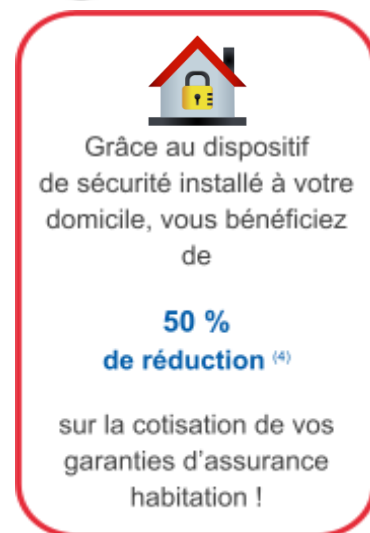
- Le nombre de capteurs vol, incendie, dégâts des eaux est personnalisé en fonction de votre logement.
- Vous choisissez la formule de garanties adaptée à votre situation : propriétaire ou locataire, logement avec jardin, piscine...

- **Une assistance habitation 24h/24 7j/7 en cas de besoin**

Nous vous accompagnons par téléphone en cas de sinistre, hospitalisation, ou encore dépannage d'urgence (ex : plomberie, chauffage, serrurerie, ...).

Des services pour faciliter votre quotidien

Grâce à l'application mobile Assur&Detect, vous activez le système de télésurveillance à distance et êtes avertis en cas d'événements détectés survenant dans votre foyer. Vous accédez également au service de déclaration des sinistres en ligne et avez la possibilité de stocker les justificatifs d'achat de vos biens pour simplifier vos démarches en cas de besoin.



⁽¹⁾ Les avantages et garanties présentés dans ce document sont soumis au respect des dispositions réglementaires et contractuelles, selon conditions, franchises et exclusions prévues aux Conditions générales, Conditions particulières et conditions tarifaires, applicables au contrat souscrit.

⁽²⁾ Contrats permettant d'accéder aux avantages Privilège: Avantages Privilège dès 2 contrats d'assurance souscrits auprès de Suravenir Assurances parmi la gamme : Auto (Auto, Moto, Cyclo, Camping-car), Habitation (Résidence principale ou secondaire, Assur&Detect), Navigation de Plaisance, Santé et Prévoyance (Complémentaire Santé, PréviEquip'Santé TNS, Prévi-Accidents de la Vie, Prévi-Autonomie).

⁽³⁾ Dès 2 contrats souscrits, l'avantage franchise (0€ de franchise après 4 ans de sinistre) s'applique sur votre contrat d'assurance Habitation Résidence principale ou secondaire, Assur&Detect sur les garanties suivantes: Franchises Responsabilité civile / Forces de la nature / Incendie / Dégât des eaux / Vol / Vandalisme / Accidents électriques / Tous risques immobiliers / Bris de glace (selon les garanties choisies) et sur l' Auto, Moto, Cyclo, Camping-car : Franchises Responsabilité civile / Vol, Incendie / Forces de la nature / Dommages tous accidents / Vandalisme (selon les garanties choisies).

⁽⁴⁾ Réduction hors taxes, hors assistance, dès la prise d'effet du contrat, conditionnée à l'installation et au maintien en service du dispositif de sécurité.



Le tableau de garanties

Les garanties s'appliquent dans les conditions, limites et exclusions indiquées aux Conditions générales du contrat et aux Conditions particulières souscrites.

	Propriétaire formule Positive ⁽⁵⁾ ou Classique ⁽⁶⁾	Locataire formule Positive ⁽⁵⁾ ou Classique ⁽⁶⁾
Socles de garanties		
Responsabilité Civile	✓	✓
Défense Recours	✓	✓
Forces de la nature	✓	✓
Catastrophes Naturelles	✓	✓
Catastrophes Technologiques	✓	✓
Attentats	✓	✓
Incendie	✓	✓
Dégâts des Eaux	✓	✓
Assistance	✓	✓
Tous Risques Immobiliers	✓	✗
Vol-Vandalisme	✓	○*
Accidents électriques	✓	○*
Bris de Glace	✓	○*
Options		
Pack Jardin	○	○*
Vélo à assistance électrique	○	○*
Electroménager-Informatique-Audiovisuel	○	○*
Installations Solaires : pertes financières sur revente électricité	○	✗

*Un ensemble d'options accessibles via la garantie vol

Dispositif de sécurité

Centrale de gestion tactile Pilotage de l'ensemble du dispositif grâce à une application mobile	● Protection vol ⁽⁷⁾ : Sirène Badge(s) Télécommande(s) Détecteur(s) de mouvement simple Détecteur(s) de mouvement image Détecteur(s) d'ouverture Autocollant alarme	● Protection incendie ⁽⁷⁾ : Détecteur(s) de fumée ● Protection inondation ⁽⁷⁾ : Détecteur(s) d'inondation
---	--	--

⁽⁵⁾ **Formule Positive :** Vous pourrez bénéficier de garanties couvrantes et personnalisées et en plus vous donnez la priorité à la réparation de votre bien ou au remplacement par un matériel équivalent reconditionné. De plus, Chaque année, une somme correspondant au nombre de contrats assurance habitation formule positive souscrits sera versée à une association qui agit en faveur de la biodiversité marine.

⁽⁶⁾ **Formule Classique :** vous pourrez bénéficier de garanties couvrantes et personnalisées.

⁽⁷⁾ Nombre de détecteurs, badges et télécommandes calculés en fonction des caractéristiques du logement et de la composition familiale, indiqué sur les Conditions Particulières.



Cas pratiques : comprendre à quel moment intervient votre contrat

• Que se passe-t-il en cas de cambriolage ?

Mme Morel est partie au travail ce matin en activant son système de télésurveillance. Un intrus a réussi à forcer sa porte d'entrée.

Grâce au **dispositif de sécurité**, l'alarme a été déclenchée et a fait fuir le voleur. Le centre de télésurveillance a été averti et a effectué une confirmation de l'effraction par l'image et le son. Il a contacté Mme Morel et la gendarmerie qui s'est déplacée rapidement. Les seuls dégâts constatés concernaient la porte d'entrée : **l'assistance du contrat habitation** est alors intervenue pour rechercher un serrurier et procéder aux réparations d'urgence.

• Que se passe-t-il en cas de fuite d'eau ?

M. Cotin a quitté son domicile pour aller faire ses courses. Pendant son absence, le ballon d'eau chaude se perce et fuit abondamment.

Grâce au **dispositif de sécurité**, le détecteur de fuite d'eau se déclenche et le centre de télésurveillance est averti. L'opérateur s'assure que personne n'est en danger au domicile de M. Cotin en dialoguant à travers le haut-parleur du système. Il contacte ensuite M. Cotin pour l'informer de la situation.

Conditions en vigueur au 15/05/2023, susceptibles d'évolution. Document à caractère publicitaire.

Un contrat assuré par Suravenir Assurances, entreprise régie par le Code des assurances, Société Anonyme au capital entièrement libéré de 45 323 910 € ayant son siège social situé à 2, rue Vasco de Gama – Saint Herblain, 44931 Nantes Cedex 9, immatriculée au RCS de Nantes sous le n°343 142 659.

Contrat distribué par Crédit Mutuel Arkéa - SA coopérative de crédit à capital variable et de courtage d'assurances - 1, rue Louis Lichou - 29480 Le Relecq-Kerhuon - Siren 775 577 018 RCS Brest - n° Orias 07 025 585 vérifiable sur www.orias.fr. Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) située 4 Place de Budapest - 75436 Paris Cedex 09. Les Caisses de Crédit Mutuel sont des intermédiaires d'assurance inscrites au registre national, consultable sous www.orias.fr

La prestation assistance est assurée par Europ Assistance, Société anonyme au capital de 48 123 637 €. Entreprise régie par le Code des assurances, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 451 366 405, sise 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris.

Le dispositif de sécurité est fourni par Arkéa Sécurité, SA au capital de 7.060.000 € - Siège social : 11, rue de Kervézennec - 29200 Brest - RCS Brest n° 528 743 859 - www.arkeasecurite.fr. Arkéa Sécurité exerce une activité privée de sécurité et est titulaire de l'autorisation administrative d'exercer numéro AUT-029-2115-03-09-20150513729, délivrée par le CNAPS le 09/03/2016. Conformément à l'article L.612-14 du Code de la sécurité intérieure, l'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. N° de TVA intracommunautaire : FR95.528.743.859.

**Vos contacts :**

- Votre conseiller du Crédit Mutuel de Bretagne
- Par internet www.cmb.fr
- Par téléphone **0 800 118 811** Service à appel gratuits

Et retrouvez-nous également sur :

-  facebook.com/creditmutueldebretagne
-  [@CMBretagne](https://twitter.com/CMBretagne)
-  [@cmbretagne](https://www.instagram.com/cmbretagne)
-  [Crédit Mutuel de Bretagne](#)